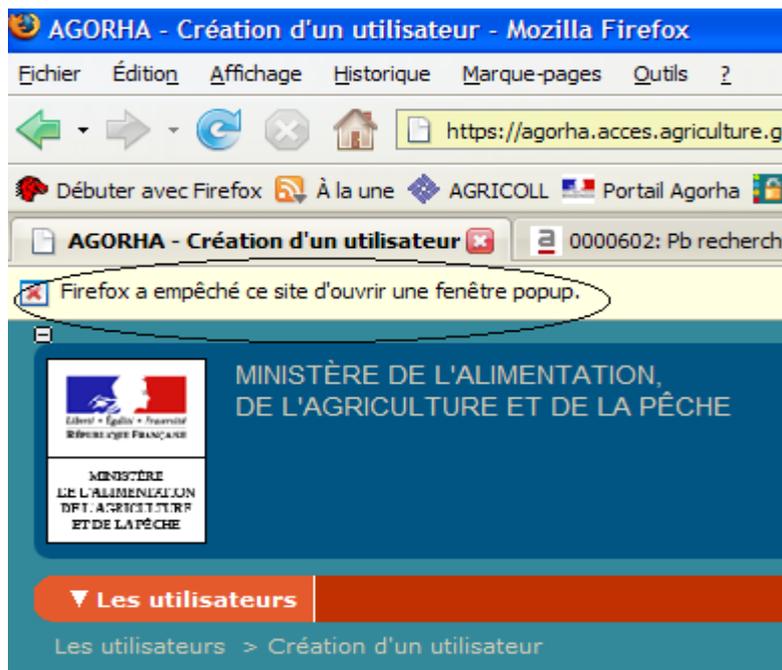


# Réponses à des problèmes rencontrés dans l'utilisation du module de gestion des habilitations d'Agorha



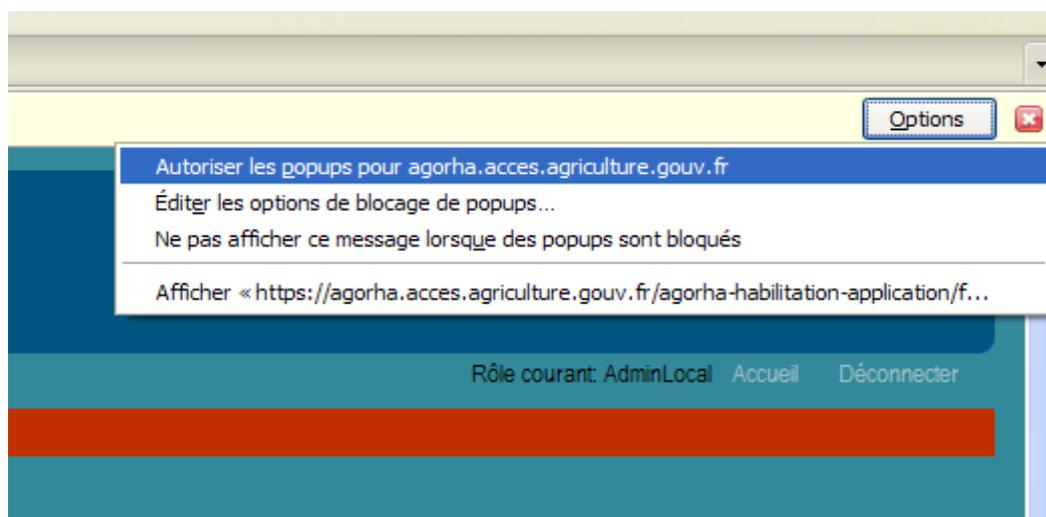
- **Que faire si aucune fenêtre ne s'ouvre lorsque vous cliquez sur un bouton « guide » ou sur le lien permettant de créer un nouvel utilisateur?**

Si le message suivant « *Firefox a empêché ce site d'ouvrir une fenêtre popup* » apparaît au dessus du logo du MAAP,



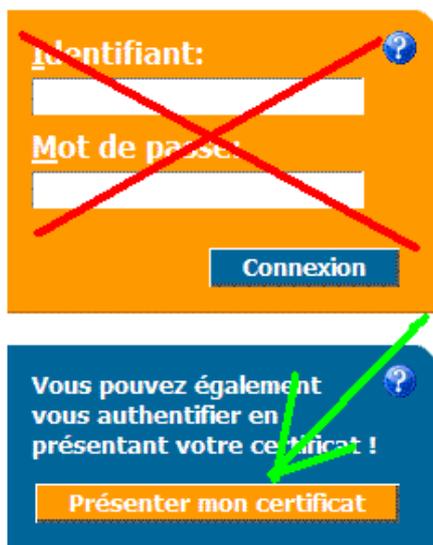
il faut désactiver le filtre anti popup de Firefox.

- ☞ Cliquez sur le bouton « options » à droite du message, puis sur 'Autoriser les popups pour agorha.acces.agriculture.gouv.fr'.



**●Vous ne parvenez pas à vous connecter à Agorha car vous n'avez pas l'identifiant ni le mot de passe pour le faire**

L'accès à Agorha se fait exclusivement par certificat

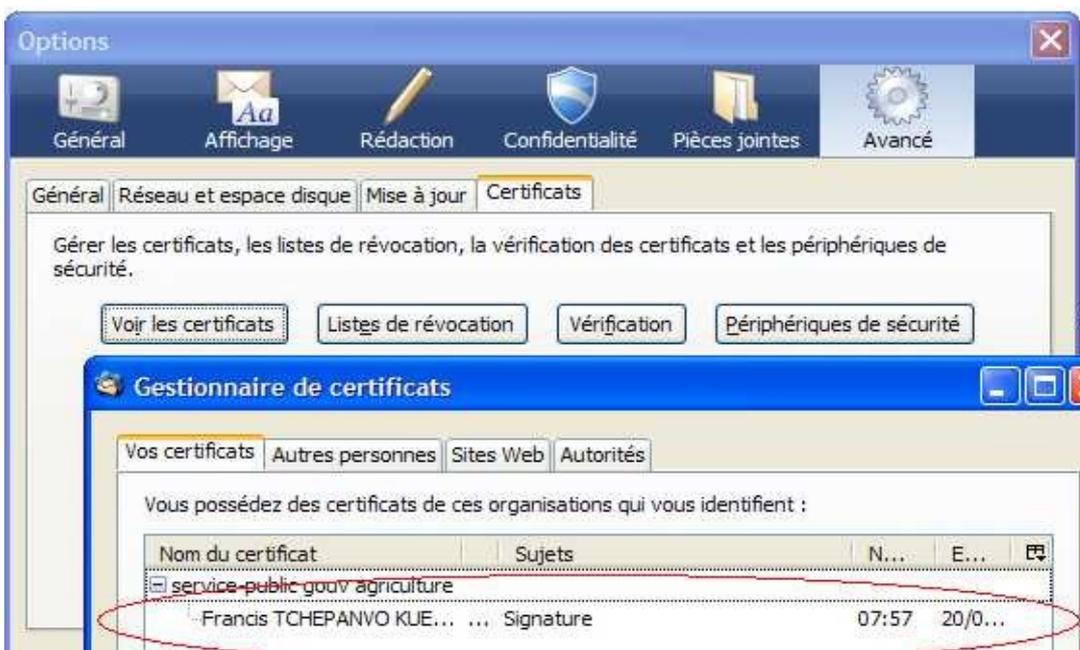


↳ Cliquer sur le bouton « Présenter mon certificat »

**●Comment vérifier que votre certificat d'authentification a bien été importé dans votre navigateur Mozilla Firefox 2?**

Dans le menu outil > options > Avancé > Chiffrements de votre navigateur

↳ Cliquer sur le bouton « Voir les certificats » qui permet de visualiser vos certificats



A défaut, prendre contact avec votre correspondant informatique.



## ●Une fois dans Agorha, assurez-vous d'avoir sélectionné le bon rôle pour réaliser les habilitations des agents de votre structure

Une fois dans Agorha, si vous n'avez pas accès aux fonctionnalités de l'application « Habilitation » et que celle-ci est grisée, il faut vérifier que votre rôle courant est « adminLocal » qui est le seul rôle accepté pour la gestion des habilitations. Votre rôle courant est situé en haut et à droite de l'écran



Si votre rôle courant n'est pas « adminLocal », il faut le changer

- ☞ Choisir le rôle « AdminLocal » dans la liste déroulante et cliquer sur le lien « Changer de rôle »



Après avoir changé de rôle, le message suivant s'affiche en haut dans la barre de message.

Vous avez changé de rôle.

## ●Quels rôles peut attribuer un RLH dans le module des habilitations ?

En tant que RLH, vous ne pouvez attribuer que 4 rôles à vos utilisateurs :

- Le rôle GP : pour un gestionnaire de proximité sur un périmètre de structures que vous affectez à cet utilisateur. Ce rôle inclut la consultation sur le périmètre que vous avez défini.
- Le rôle CGP : pour uniquement la consultation de proximité (avec aussi un périmètre de structures).
- Le rôle GN : pour un gestionnaire de notation (avec un périmètre de structures).
- Le rôle RLF : pour un responsable local de formation.

Les autres rôles (DRFORMCO, GC, ...) sont attribués par la mission des systèmes d'information des ressources humaines (MISIRH).